



FICHE PRODUIT

Remplacement du Conseiller Prévention Interne (CPI)

Avantages

- ✓ Continuité sur le plan de votre politique de prévention.
- ✓ Assurance d'une approche professionnelle.
- ✓ Rapidité d'intervention.

Objectifs

- Exécution professionnelle dans le cadre des missions et tâches du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail au sein de votre entreprise.
- Remplacement temporaire du conseiller en prévention interne pour cause d'absences de longue durée ou d'emplois vacants inattendus.

Résultat

Votre entreprise dispose des compétences requises en vue de l'exécution des missions et des tâches du service de prévention interne.

Méthode d'exécution

- Les tâches à exécuter sont déterminées en concertation avec l'employeur et conformément à la législation en vigueur.
- **Le conseiller externe en prévention remplit notamment les tâches suivantes :**
 - Fournir des conseils à l'employeur, aux membres de la ligne hiérarchique et aux collaborateurs ;
 - Accorder une assistance pour l'exécution des analyses des risques sur le plan de la sécurité ;
 - Assister aux réunions du comité et suivi de ces réunions ;
 - Exécuter les tâches légales du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (établissement du Rapport Annuel, du Rapport Mensuel, des Rapports de Mise en Service,...)
 - ...